

Nous ne pouvons commencer cette CAPA / FPMA sans évoquer la réforme du collège qui continue de susciter la colère de la majorité des enseignants.

En faisant le choix de publier au Journal Officiel le décret et l'arrêté concernant la réforme, au lendemain de la grève majoritaire du 19 mai, la ministre a répondu avec arrogance et mépris et claqué sa porte à la figure de 80% des enseignants, continuant dans sa volonté d'imposer sa réforme contre eux. Cette précipitation a d'abord traduit une fébrilité et une volonté d'échapper à tout débat contradictoire pour en finir, mais la colère grandissante des personnels et de nombreux parents d'élèves a contraint la ministre à sortir de son entêtement et à s'adresser aux organisations syndicales contestant la réforme. Elle vient de répondre à la lettre commune du SNES-FSU et du SNEP-FSU en date du 19 mai 2015.

Sans parler d'abrogation, elle reconnaît toutefois que la réforme suscite une opposition large de la profession et souligne les principaux points de désaccord (autonomie, conception de l'interdisciplinarité, modulation des horaires sur le cycle 4 prévue dans l'arrêté, devenir de certains enseignements). Cette reconnaissance est à mettre à l'actif de la mobilisation et des expressions diverses de contestation chez les personnels comme chez de nombreux parents d'élèves.

Le SNES-FSU rappelle qu'il est demandeur d'un autre collège pour 2016 mais certainement pas celui imposé par la ministre. Il rappelle qu'il refusera toute discussion sur une simple circulaire d'application, ce qui serait de fait une façon d'entériner la réforme. Il n'acceptera de discuter que sur des textes réglementaires (décret ou arrêté).

Attaché à maintenir l'unité, le SNES-FSU estime qu'il est en effet plus que jamais nécessaire de maintenir la pression et d'amplifier les mobilisations. C'est pourquoi il appelle, avec l'intersyndicale du second degré, à se mobiliser, à signer la pétition intersyndicale qui a déjà recueilli plus de 20000 signatures, et à faire grève demain, 11 juin, pour obtenir l'abrogation de ces deux textes ainsi qu'une réforme du collège qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et améliore conditions d'étude et conditions d'enseignement, objectifs qui ne risquent pas d'être atteints avec les mesures contenues dans la réforme actuelle ! Cette grève est une étape supplémentaire mais pas l'ultime étape de la mobilisation. Nous sommes déterminés à continuer la lutte, y compris après les vacances d'été si besoin.

La réforme imposée par la ministre ne va améliorer ni les conditions d'étude des élèves ni les conditions de travail de enseignants, qui se dégradent d'année en année. Les enseignants sont confrontés à la fois à l'augmentation des effectifs et aux techniques du nouveau management public, qui érige la concurrence en dogme dans tous les services publics. La conséquence pour les personnels est un mal-être, voire une souffrance au travail. Les élus CPE du SNES-FSU et du SNUEP-FSU ont eu l'occasion, lors de leur CAPA, d'exprimer les difficultés croissantes que rencontre leur catégorie dans l'exercice de ses missions. Les commissaires paritaires certifiés et agrégés du SNES, du SNEP et du SNESUP partagent leur analyse et apportent leur soutien aux CPE victimes de comportements ou de propos inadmissibles de la part de certains personnels de direction.

Si les conditions de travail se dégradent pour l'ensemble des personnels, ceux qui sont toujours aux premières loges demeurent les TZR, trop souvent considérés comme de simples variables d'ajustement. L'an dernier, la FSU a demandé un groupe de travail sur les conditions de travail des TZR dans le cadre du CHSCTA. A l'issue de la première et unique réunion en

juillet dernier, le rectorat s'est engagé à nous faire parvenir un projet de « livret d'accueil du TZR » qui aura vocation à être diffusé auprès des intéressés et des chefs d'établissements avec pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de travail de ces personnels dans le respect de leur statut. Nous souhaitons que cet engagement ne soit pas sans lendemain et que le projet de livret nous parvienne suffisamment tôt pour que sa diffusion puisse se faire avant la prochaine rentrée.

Pour compléter le tableau, ajoutons le maintien du gel du point d'indice que nous subissons depuis 2010. En mai 2014, la ministre de la Fonction Publique avait déclaré qu'un geste ne pourrait être fait que le jour où la croissance redémarrerait dans notre pays. Un an plus tard, alors que l'INSEE a calculé une croissance à 0,6 % au 1er trimestre, pas de changement ! La ministre justifie le maintien du gel par la nécessité de rembourser la dette. Encore une promesse non tenue !

La FSU, avec quatre autres syndicats de la Fonction Publique (CGT, FO, Solidaires et FAFP), avaient pourtant adressé à François Hollande un courrier alertant sur la situation des fonctionnaires, en termes de salaires, d'emploi et de précarité, de conditions de travail et d'exercice des missions, évoquant la paupérisation des agents et un « sentiment de déclassement ». Les organisations réclament une négociation permettant d'aboutir à une augmentation immédiate, générale et significative du point d'indice ainsi qu'à des mesures de rattrapage.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que nous assistions à une crise du recrutement sans précédent dans l'Education Nationale. Les résultats d'admissibilité aux concours externes ne font que confirmer les inquiétudes qui avaient été émises par le SNES-FSU : baisse de 5,1 % des admissibles au CAPES de maths alors qu'il y a + 15,8 % de postes ; déjà 50,4 % de postes non pourvus en lettres classiques, etc.

Ce n'est pas en baissant de 14 % la rémunération des stagiaires que le gouvernement mettra un terme à cette crise du recrutement. Il faut au contraire revaloriser les salaires, revaloriser les conditions de travail, mettre en place de véritables prérecrutements, rétablir les aides spécifiques aux candidats aux concours, décharger, former et préparer aux concours les non titulaires et les AED.

Pour en venir maintenant au sujet qui nous réunit aujourd'hui, à savoir les CAPA et FPMA de la phase intra du mouvement, nous tenons à aborder quelques points particuliers, non sans avoir au préalable remercié les services de la DPE pour les réponses rapides à nos demandes et à nos fiches navettes, réponses qui ont permis aux commissaires paritaires du SNES, du SNEP et du SNESUP d'accomplir leur travail dans de bonnes conditions.

Phase intra du mouvement national à gestion déconcentrée :

1 Lors du groupe de travail de vérification des vœux et barèmes, nous avons obtenu que soit attribuée la bonification de 1000 points sur le département d'origine pour la réintégration de collègues rentrant de Mayotte. Vue la situation démographique et le manque d'enseignants à Mayotte, nous demandons que cette bonification soit pérennisée dans notre académie et que les éventuels candidats à une mutation vers Mayotte en soient informés afin de ne pas les décourager dans leur projet de mouvement.

2 Lors du travail de préparation, nous avons constaté que certains candidats ayant formulé leur affectation actuelle parmi leurs vœux s'étaient vus mutés sur un vœu de rang inférieur à celui correspondant à leur affectation. Nous avons pourtant eu l'assurance que l'algorithme ne permettrait pas une telle mutation. Or il l'a permis ! Cela a contraint les services du rectorat à refaire le mouvement pour deux disciplines.

Si l'algorithme n'a pas empêché une mutation sur un vœu de rang inférieur à l'affectation du candidat, il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même avec des vœux larges englobant l'affectation du candidat. Sans revenir sur le caractère incohérent d'un tel vœu, nous renouvelons donc notre demande de supprimer à l'avenir ces vœux, ainsi que les vœux

suivants lors de la vérification des vœux et barèmes, comme cela se fait dans de nombreuses académies.

3 Concernant les mesures de carte scolaire, nous aimerions savoir comment sont traités les agrégés qui saisissent des vœux bonifiés typés lycée, comme le permet la circulaire académique. Seront-ils affectés sur le poste le plus proche, quel que soit le type d'établissement, ou seront-ils affectés sur le lycée le plus proche ?

4 Nous sommes satisfaits de la réponse favorable du rectorat à notre demande de ne plus assortir les postes spécifiques académiques d'un barème, ce qui risquait de faire baisser le barème d'extension de certains candidats.

5 Comme nous l'avions déjà signalé l'an dernier, nous nous étonnons de constater que la bonification médicale de 1000 points apparaisse en deux blocs sur les documents (900 + 100), alors qu'il s'agit bel et bien d'une seule et unique bonification.

6 Le rectorat pourra-t-il fournir aux organisations syndicales un « jaune » post CAPA et FPMA intégrant l'ensemble des modifications ?

7 Nous renouvelons notre demande d'un second GT d'affectation des TZR fin août ainsi que d'un GT d'affectation des stagiaires.

8 Pour terminer, nous avons été alertés par certains de nos collègues candidats à l'intra sur le fait que d'autres candidats avaient eu connaissance du projet puis du différentiel. Madame Chazal, lorsqu'elle était DRH, était intervenue fermement pour rappeler à la fois les termes du règlement intérieur des CAPA qui interdit la divulgation du contenu des documents préparatoires aux diverses instances et l'obligation de discrétion professionnelle à laquelle nous sommes tous soumis par notre statut de fonctionnaires. Nous pensons que les changements de personnels au rectorat ne modifient en rien les obligations auxquelles nous sommes tous soumis. Le SNES, le SNEP et le SNESUP déplorent ces agissements qui ne sont en rien un gage de transparence comme certains voudraient le laisser entendre, mais sont générateurs de stress chez nos collègues. Nous réaffirmons ici notre attachement au paritarisme et aux règles qui le régissent.